

du sultan et de ses ministres. C'était un fils du doge André Gritti. Plus d'une fois, il obtint de la Porte des témoignages d'intérêt en faveur de la république.

Ces circonstances devaient faire désirer à Charles-Quint de ménager ou d'obtenir des sommes considérables, en terminant les affaires d'Italie, pour être libre de se porter avec toutes ses forces au secours de son frère et de l'empire. Les esprits qui sont constants dans leurs projets n'en précipitent pas l'exécution. Charles, affermi sur le trône de Naples, renvoya à un autre temps l'exécution de ses desseins sur Milan. Comme il renonçait pour le moment à s'en emparer, il lui importait peu que ce duché recouvrât les provinces qui avaient été conquises par la république. Ce sujet de contestation écarté, il ne lui restait plus à réclamer que les places qu'elle tenait encore dans la Pouille, mais on voyait assez que les Vénitiens ne les regardaient déjà plus que comme un moyen de faire leur paix.

XVI. L'empereur était assez grand pour faire les avances. Un de ses ministres vint proposer au sénat d'entrer en négociation, pour conclure une paix définitive. Le sénat, quoique cette guerre lui eût déjà coûté presque autant que celle de la ligue de Cambrai, évita de montrer un empressement qui eût annoncé un abandon trop facile de ses prétentions.

Il chargea cependant Gaspard Contarini, son ambassadeur auprès du pape, de ses pleins pouvoirs; de sorte que les conférences eurent lieu à Bologne, où l'empereur allait avoir une entrevue avec le

pape. Les bonnes nouvelles qu'on reçut d'Autriche, et la retraite des Turcs, qui venaient de lever le siège de Vienne, n'empêchèrent pas Charles-Quint de persévérer dans le système de modération qu'il avait adopté pour terminer cette négociation. Les conférences avaient commencé avec le mois de novembre 1529, et les traités qui en furent le résultat furent publiés le premier jour de l'année 1530.

Relativement au duché de Milan, qui était l'objet principal de la négociation, il fut arrêté que François Sforce en conserverait la possession. L'empereur lui en donna l'investiture, moyennant une somme de cinq cent mille ducats, et en outre cent mille, pour dédommagement des frais de la guerre. Quant aux Vénitiens, ils rendirent au pape Cervia et Ravenne, et à l'empereur les ports qu'ils occupaient sur les côtes de Naples. Ils payèrent en outre trois cent mille ducats. A ce prix, l'empereur reconnut l'indépendance absolue de tous leurs États, confirma tous les privilèges dont leur commerce jouissait auparavant dans le royaume de Naples, et leur rendit tout ce que ses troupes avaient conquis dans leurs provinces de terre-ferme.

Le duc de Milan et la république signèrent un traité d'alliance pour la défense mutuelle de leurs États, et garantirent le royaume de Naples à Charles-Quint.

On peut dire que Venise sortait triomphante de cette longue lutte, car son objet principal était rempli. Elle conservait toutes ses anciennes possessions, et elle voyait sur le trône de Milan un prince moins redoutable que l'empereur et le roi de France.

